

CHSCTM

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

La cinquième vague de l'épidémie de COVID19, enclenchée depuis l'arrivée du variant Omicron et maintenant de nouveaux variants avec des niveaux de contaminations record partout dans le monde, progresse de manière très rapide sur notre territoire.

Or le gouvernement se contente de mesures a minima en basant tout sur la vaccination (mise en place du pass vaccinal, permettre à la médecine du travail d'accéder à la liste de salarié.e.s non vacciné.e.s – remise en cause du secret médical).

L'extension au télétravail sur trois jours, lorsque cela est possible, sans réelles mesures contraignantes pour l'employeur, au risque d'une explosion des infections et contaminations.

Dans ce cadre, la secrétaire générale avait répondu favorablement à la demande de la CGT de réunir le plus rapidement possible en janvier les CHSCT locaux pour faire le point sur les situations locales et les mesures prises depuis le 8 décembre et celles encore à prendre.

Or force est de constater que majoritairement ce n'est toujours pas le cas : toujours rien sur Paris ou à Marseille...

Mardi 11 janvier, une nouvelle journée d'action des professionnel.le.s de santé et de l'action sociale a eu lieu. Des dizaines de milliers de salarié.e.s ont fait grève et sont descendu.e.s dans la rue pour exprimer leur colère et exiger que les leçons de la crise soient tirées !

Après des années de sabotage de notre système de santé, les établissements du sanitaire du médico et du médico-social n'ont plus la capacité d'accueillir et de prendre en charge dignement les patients comme il se doit. Les professionnels n'en peuvent plus de la mal-

traitance institutionnelle qui leur est imposée, du fossé entre leur déontologie et leurs moyens et conditions de travail. C'est bien les fermetures de lits, l'absence de véritable plan d'investissement, le défaut de reconnaissance salariale, le manque de moyens donnés aux établissements qui mettent à mal notre système de santé.

Faire porter la seule responsabilité de la tension hospitalière aux personnes non-vaccinées montre bien l'irresponsabilité du gouvernement ; ce sont bien leurs choix politiques de ces dernières décennies qui ont entraîné cette situation. Aujourd'hui, notre système de santé est en décalage complet avec les besoins de la population.

Le jeudi 13 janvier, c'est une nouvelle journée de grève d'une ampleur exceptionnelle de l'éducation nationale face au chaos engendré par la gestion de la crise sanitaire sans réponses et engagements suffisants pris par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale. Personnels, élèves et parents ont besoin de stabilité, pour travailler et étudier dans un environnement serein et sécurisé.

Le 27 janvier c'est sur les mêmes combats que la CGT Finances comme toute la CGT appelle à l'action et la grève pour de réels investissements dans les services publics pour des moyens et des emplois, pour la revalorisation des salaires et du point d'indice, pour des conditions de travail décentes et une gestion de crise qui sorte du dogme de la sacro-sainte sauvegarde de l'économie.

Concernant la crise sanitaire, le pass vaccinal constitue une contrainte supplémentaire à l'opposé de notre proposition visant à convaincre plutôt que contraindre. Il va par-

ticulièrement peser sur les salarié.e.s dits de première et deuxième lignes, d'ailleurs toujours en attente d'une reconnaissance salariale de leur travail.

L'urgence est à accompagner les personnes les plus éloignées de l'accès aux soins.

Forte inquiétude aussi sur l'élargissement des pouvoirs de contrôle d'identité, au-delà des forces de l'ordre, annoncé par le Premier ministre : atteinte à l'Etat de droit.

Le rapport d'évaluation sur les ordonnances « Macron », 4 ans après leur mise en œuvre, conclut à un « dialogue social » dégradé dans les entreprises.

La CGT comme toutes les organisations syndicales pointent la problématique du contournement du droit dans l'entreprise avec, notamment, la suppression du CHSCT, l'éloignement des représentant.e.s des personnels des salarié.e.s, l'amointrissement des moyens, etc.

La crise sanitaire a confirmé l'impact négatif des ordonnances dans le secteur privé où les CSE sont déjà en place.

La note d'orientation 2022 ne fait que confirmer en cette période de transition entre CT/CHSCT et CSA/FS ce qui se déroule actuellement dans le secteur privé avec l'abandon de politiques concrètes et efficace de santé travail à destination des salariés.

L'état d'urgence sanitaire dans les DOM depuis le 07 janvier appelle à des actions pédagogiques pour développer la vaccination au vue du niveau record de contaminations. Il s'agit de convaincre plutôt que de contraindre. Nous condamnons les violences policières et les poursuites engagées envers notre camarade Elie DEMOTA et tous syndicalistes.

Les derniers chiffres de contamination ou de suspicion comme de cas contacts ne font que confirmer la gestion désastreuse de la crise dans les écoles du ministère et tout particulièrement à la DGFIP. Le taux de contamination

est en effet 8 fois supérieur à celui des services. Situation que nous avons déjà dénoncée lors du dernier CHSCTM du 14 décembre. Il serait enfin temps que l'ensemble des obligations de distanciation soient appliquées.

Sur les masques FFP2, le gouvernement se base sur l'avis du haut conseil de la santé publique qui préconise uniquement les masques chirurgicaux, mais certaines missions de contact avec le public ou de fragilité de certain.e.s collègues nous conduisent toujours à revendiquer la constitution de stock et l'attribution de ces masques dans les directions du ministère.

Sur la restauration collective se pause toujours au delà de la distanciation renforcée le problème de l'absence de jauge.

Sur les ASA garde d'enfant, il faut veiller à leur application y compris pour les agent.e.s autorisé.e.s à télétravailler.

La neutralisation du jour de carence s'est arrêté au 31/12/2021 mais la crise sanitaire est une réalité et se poursuit, il doit y avoir une intervention forte du ministère auprès de la DGAFP pour sa reconduction à effet du 1er janvier 2022.

Les CET doivent être dé plafonnés.

La première reconnaissance de cas COVID en maladie professionnelle appelle à la reconnaissance de nombreux autres cas.

De même les cas de Covid long des personnels doivent être réelemment pris en charge par la médecine de prévention.

Une fois de plus nous vous interrogeons sur votre action quand à **la levée des brevets** afin de permettre une vaccination mondiale seule solution d'évitement de vagues successives comme le demande l'OMS.